



## Retour après abandon de poste possible ?

Par **Novyi**, le **27/11/2015** à **00:09**

Bonjour,

J'aimerais savoir si après un abandon de poste d'un mois, et au vu que mon employeur m'ignore complètement (aucune lettre de mise en demeure, ou autre entretien, mise à pied etc...) je peux retourner travailler du jour au lendemain ?

Je précise que j'avais demandé une rupture à l'amiable, mais qui m'avait été refusée, j'ai ensuite demandé une nouvelle affectation, et un entretien avec ma responsable, qui n'ont jamais été honorés (aucune réponse). On m'a clairement poussé vers la sortie, mais ma situation est précaire et au cas où je ne retrouve pas de travail de suite, j'aurai voulu bénéficier du chômage et donc ne pas démissionner.

Aujourd'hui je suis dans l'impasse, ignorée, impayée, et je souhaiterais retourner au travail de façon à être sanctionnée pour mon absence, que cela puisse entamer le processus de licenciement ou bien être carrément affectée à un nouveau poste.

Quelles sont mes possibilités en tant que salariée ayant abandonné son poste et dont l'employeur ignore volontairement ?

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **27/11/2015** à **00:26**

Bonjour,

De la même manière que vous avez pris la décision de ne plus venir travailler, vous pouvez prendre la décision inverse mais reste à savoir si l'employeur vous laissera reprendre le travail et s'il le faisait peut-être que la plus embarrassée, ce serait vous...

Le principe d'une rupture amiable c'est qu'elle doit être acceptée par les parties et d'autre part, c'est l'employeur qui a le pouvoir d'organisation, que donc les changements de postes ne peuvent pas non plus lui être imposés...

Il y a d'autres sanctions que pourraient décider l'employeur sans vous licencier pour autant, histoire de faire trainer les choses...